

Construction d'une Structure d'Accueil Petite Enfance rue d'Artois à Planoise - Approbation de l'avant-projet sommaire - Ajustement du montant de l'opération - Modification du planning de l'opération

Mme l'Adjointe FELLMANN, Rapporteur : Le programme général de l'opération comporte la construction d'une Structure d'Accueil Petite Enfance (SAPE) avec une capacité d'accueil de 48 enfants, aménagée en trois services : petits, moyens et grands.

Le projet s'inscrit dans une démarche de développement durable avec comme objectif d'être certifiée BBC EFFINERGIE bâtiment tertiaire, garant d'un bâtiment performant. Ce projet fait partie d'un «appel à projet 2009 - Bâtiments communaux basse consommation d'énergie» EFFILOGIS de la Région Franche-Comté.

Au stade de l'Avant-Projet Sommaire (APS), la solution d'un bâtiment avec toiture deux pans en bac acier pour prendre en compte les risques de vandalisme a été retenue.

Le choix s'est porté sur une construction en brique avec isolation par l'intérieur. Une modélisation du bâtiment avec l'ensemble de ses systèmes constructifs et une simulation thermique dynamique ont été présentées en comité de pilotage. Ce travail a montré que les objectifs thermiques (BBC) étaient atteints. Plusieurs tests d'étanchéité à l'air seront effectués pendant le chantier.

Un local de rangement situé sur l'espace de cour extérieur sera intégré «en option» dans le dossier de consultation des entreprises.

En complément, une réflexion est en cours concernant la mise en place de panneaux photovoltaïques sur tout ou partie d'un pan de toit.

Le nouveau coût prévisionnel de l'opération est estimé à 1 600 000 € TTC (valeur mai 2010).

Détail de l'estimation prévisionnelle de l'opération :

Travaux bâtiment TCE (y/c 9 % imprévus)	1 325 000,00 €
Abords et aménagement des cours	109 000,00 €
Mobilier	65 000,00 €
Raccordement chauffage urbain	24 000,00 €
AMO (bureau de contrôle/BET/Etudes sols...)	55 000,00 €
Certification EFFINERGIE (+ tests perméabilité à l'air)	21 000,00 €

soit un montant total d'opération s'élevant à 1 600 000 € TTC (valeur mai 2010), soit 1 337 792,64 € HT (projection d'actualisation annuelle au regard du BT 01, environ 2,5 % par an, soit un montant prévisionnel de 30 000 €/an).

Les crédits sont imputés au chapitre 23.64.2313.3605.D.33000 des budgets 2010 et suivants.

Le planning prévisionnel de l'opération est modifié comme suit :

- **APS/ APD** : 4 mois de mars à juin 2010
- **PRO/DCE** : 3 mois de juillet à septembre 2010
- **Consultation des entreprises** : fin septembre 2010
- **Choix entreprises** : décembre 2010
- **Début des travaux** : février 2011
- **Fin des travaux** : février 2012
- **Ouverture au public** : avril 2012.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'Avant-Projet Sommaire tel que décrit ci-dessus,
- approuver le nouveau planning prévisionnel et la nouvelle estimation des travaux.

«**M. LE MAIRE** : Je préfère employer le terme crèche plutôt que SAPE.

Mme Françoise FELLMANN : Ce projet est inscrit dans le cadre du PRU de Planoise. Depuis la déconstruction de la crèche Ile de France, les services ont été délocalisés sur deux sites, une partie des enfants va à Battant et l'autre partie à Montrapon. Jusqu'à septembre 2008, l'offre d'accueil sur Planoise était de 132 places réparties en trois établissements. Comme le dit le Maire et comme l'a écrit M. André IKIAN, je préfère également dire crèche que SAPE mais au niveau de la CAF on appelle cela SAPE. Donc on a une crèche au Parc d'une capacité de 20 places, une à Ile de France de 25 et une à Epoisses de 60 avec 27 places en crèche familiale. Lors de notre séance du 28 septembre 2009 nous avons décidé la construction d'une crèche d'une capacité de 48 places afin de compléter et de diversifier l'offre de service à Planoise. La décision a été motivée par le nombre d'habitants à Planoise mais surtout pour répondre aux demandes de placement qui sont de plus en plus nombreuses pour les familles mono-parentales par exemple, les parents en parcours d'insertion sociale ou professionnelle ainsi que pour les parents qui sont inscrits dans des actions socio-linguistiques.

Il faut bien reconnaître que si la Ville de Besançon avec ses structures n'accueille pas ces populations, aucune autre structure ne le fait et en tout cas pas les assistantes maternelles indépendantes. C'est donc au niveau de nos structures collectives que nous pouvons le faire. Cette crèche offre la possibilité d'aménager 3 unités avec plus de confort évidemment pour les enfants, une qualité d'accueil et une capacité modulable et on pourra ainsi optimiser l'encadrement dans ces nouveaux lieux. Cette opération de construction est prévue sur un terrain propriété de la Ville en face de l'ancienne crèche rue d'Artois. La surface du terrain est de 1 633 m², la crèche fera environ 500 m². C'est un projet pilote, et vous en avez là une vue. L'architecte de cette crèche est Karine GUIPET, architecte qui travaille au service de la Ville. Je dois dire qu'au niveau de l'étude du dossier, il y a eu bien entendu un travail de fait avec les services Bâtiment, Maîtrise de l'Energie, Petite Enfance c'est évident, ainsi qu'avec les trois ou quatre concernés élus, et j'insiste sur le travail qui a été fourni pour arriver à cette première image. Au départ on était parti sur un toit en terrasse, maintenant on est sur un toit à deux pans, pour moi c'était quelque chose d'important par rapport à la sécurité. Mais ce qui est important aussi sur ce dossier-là, c'est le travail concernant une certification BBC EFFINERGIE qui nous permettra d'avoir un label. Ce projet est également inscrit dans l'appel à projets de la Région, ce qui nous permettra aussi d'avoir des financements pour les panneaux photovoltaïques qui seront installés sur une partie d'un des pans, celui qui est au Sud si ma mémoire est bonne. Au niveau du budget nous sommes dans l'enveloppe prévue, c'est-à-dire 1,6 M€ et nous aurons des subventions dans le cadre de l'ANRU, de la CAF, du Département évidemment, et de la Région».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 19 juillet 2010.